

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE du 3 novembre 2020 à 18 h

Présents : Jean Pierre LAPORTE – Roger HALLEGOUT – Martine CARRIER – Yannick MARCHAL – Nicole DJIANN – Dominique POUGET-TIRION – Brigitte QUERE – Lysiane FREMON – Thierry BERRES – Jean Luc SAUTEL - Grégory THERAUBE - Marjorie GERMAIN – Stéphanie PREVOST – Daniel MORSELLI – Eric BOISSIN – Corinne LARCHER - Pauline BOISSIN – Albert MOZZATI – Régine MARCY –

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

### **Hommage à Samuel FATY et aux autres victimes des attentats :**

1 mn de silence a été respectée en début de séance par l'ensemble du Conseil Municipal

### **Ordre du Jour :**

#### **1. Avenant à la convention de disponibilité sapeurs-pompiers volontaire**

Fait référence à une convention signée en 2008 avec le SDIS pour un SPV (sapeur-pompier volontaire) employé de la commune. Il faut désormais autoriser la disponibilité opérationnelle de Jolan BELMAS, employé également à la Mairie de Lablachère, pour ses interventions pendant son temps de travail et l'autoriser à suivre 5 jours obligatoires de formation par an.

Cette convention permet la récupération des vacances par l'employeur. Pas de seuil limite d'intervention.

**Adopté à l'unanimité**

#### **2. Convention prise en charge des enfants de pompiers scolarisés (cantine et périscolaire)**

La convention permet la prise en charge des enfants de pompiers en intervention par la cantine scolaire et le périscolaire jusqu'à 18h30.

- 2 enfants en primaire pour Jolan BELMAS
- 2 enfants en primaire pour Lionel et Marion GOURGOUT

Convention renouvelable par tacite reconduction et bien sûr résiliable si le statut de pompiers n'est plus assuré.

**Adopté à l'unanimité**

#### **3. Suppression d'un poste adjoint administratif de 7h30 mn et création poste d'adjoint administratif de 20h00 mn**

Lablachère n'a pas les moyens d'avoir un policier municipal, mais un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) est nécessaire pour une commune comptant plus de 2 200 habitants.

Un ASVP pourra s'occuper des problèmes de stationnement, de la sécurité des enfants à l'entrée et à la sortie des écoles, de la police de l'urbanisme, de la police des cimetières, de problèmes d'hygiène et de salubrité publique, des incivilités de toutes sortes ... Mais il aura surtout une fonction éducative et préventive

Un personnel communal exerçant la fonction de placier sur le marché de Lablachère le dimanche a été reçu par les élus afin de cerner le potentiel et les capacités de celui-ci à exercer cette mission et il a donné satisfaction. Il assurera ses fonctions 20h par semaine y compris son travail de placier.

Il ne sera ni armé ni en uniforme mais portera des insignes distinctifs. L'ASVP sera assermenté par le Procureur de la république et suivra une formation spécifique.

La charge budgétaire s'élèvera à la somme de 1 000€/mois

Questions : Corinne LARCHER demande s'il s'agit d'un CDI ?

Réponse : l'intéressé est déjà titulaire

**Contre : 0 – Abstentions : 2 – Pour : 17 - Adopté**

#### **4. Convention de mise à disposition agents services techniques de la Commune de Lablachère à la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie**

La CDC n'a pas le personnel pour effectuer certains travaux sur des bâtiments leur appartenant mais domiciliés sur notre territoire (Maison de l'Enfance, Zone d'activité du Serre de Varlet, Route de la Piscine, ou tout autre site sur la Commune de Lablachère).

## **7. Versement subvention 11€/élève école privée pour classe verte**

Lorsqu'une école publique ou privée organise une classe verte, elle est subventionnée à même hauteur que le département soit 11€ par enfant et par nuitée.

L'école privée a sollicité cette aide en début 2020, la classe verte a bien eu lieu. Elle nous demande de régulariser à hauteur de :

11€ x 21 enfants x 4 nuitées : soit 924€ au total

**Adopté à l'unanimité**

## **8. Délibération relative à la formation des élus**

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2123-12 du code général des collectivités territoriales, les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Par ailleurs, ce même article indique qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Il précise ensuite que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Le maire rappelle que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal.

Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement. Les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

**Adopté à l'unanimité**

## **9. Délibération prix de l'eau**

Il est prévu de ne pas augmenter les prestations d'eau et d'abonnement en 2021 afin de ne pas accentuer les difficultés personnelles engendrées par la situation actuelle d'autant plus qu'une augmentation de 0,14€ HT avait été appliquée au titre de 2020.

*Albert MOZZATTI précise qu'il aurait souhaité une légère augmentation afin de ne pas gêner de possibles investissements*

*Réponse : Le budget permet cette économie. D'autre part les élus vont s'attaquer aux impayés qui s'élèvent à plus de 85 000 €*

**Adopté à l'unanimité**

## **10. Convention transport scolaire avec la commune de Faugères et la commune de Planzolles**

Un enfant de – de 6 ans doit être accompagné par un adulte. Il a donc fallu mettre en place en urgence un accompagnement par une employée de Lablachère (1 h par jour). Cette prestation sera remboursée par les communes de Faugères et Planzolles au prorata du nombre d'enfants transportés.

**Adoptée à l'unanimité**

## **- Questions diverses**

### **Le confinement – mesures à prendre personnes âgées et/ou vulnérables – masques RSA**

Il est procédé à l'identification de toutes les personnes âgées et/ou vulnérables puis celles-ci seront prises en charge (appels réguliers, visites s'il le faut, démarches diverses, courses ...) par les 19 membres du conseil et les 4 membres extérieurs du CCAS.

Chacun aura pour mission de s'assurer que personne n'est laissé dans la détresse

Par ailleurs, la Sous-Préfecture nous a avertis que 358 personnes au RSA seront dotées de masques gratuitement mais la liste des bénéficiaires ne peut nous être fournie. Nous intervenons auprès de plusieurs organismes pour l'obtenir, malheureusement sans succès pour l'instant.

La mise en place de la protection des données des habitants ne nous permet plus d'avoir accès aux dates de naissance des habitants.

➤ **Tour de table**

• Dominique Pouget-Tirion finalise un dossier technique qui permettra de définir très exactement le prix de revient de l'eau potable à Lablachère. Elle proposera aux élus au printemps la visite des sites de ressources en eau potable de la commune.

• Lysiane Frémon tient à faire une mise au point sur le co-working envisagé dans les bureaux à louer dans les locaux de l'ancienne bibliothèque. Contrairement à ce qui a été écrit sur la page facebook du collectif EGAL, l'idée d'aménager le local en « coworking » n'a pas été abandonnée sans étude préalable. Elle est allée visiter les locaux de co-working aux Vans et a rencontré l'élue en charge de ce dossier. Si cette formule est subventionnée à 80% lorsqu'elle est présentée par une communauté, une commune seule n'a aucune aide. Après deux ans d'activité la commune n'est toujours pas arrivée à équilibrer l'investissement réalisé car les frais sont importants et l'aménagement demande une personne dédiée à cet espace. Enfin, les locaux de Lablachère ne sont pas adaptés pour l'instant à cet aménagement et ne sont pas accessibles aux personnes handicapées. Pour toutes ces raisons cette option n'a pas été retenue.

En ce qui concerne le CCAS, les colis pour les personnes âgées sont commandés et seront livrés en temps utile. Elle rappelle que cette distribution concerne 200 personnes de plus de 80 ans.

• Yannick Marchal explique que certains containers ont été retirés car le camion n'a pas la place de manoeuvrer. De plus la petite benne est en panne et ne sera pas remplacée. Le Maire a communiqué sur ce nouveau plan de ramassage mais peut-être pas suffisamment. Il a été demandé à la CdC Beaume-Drobie d'expliquer elle aussi cette démarche. Il est fait remarquer que toutes les communes sont concernées mais que Lablachère s'est conformée très rapidement à ce nouveau schéma. Elle est pour l'instant la seule commune à avoir mené à terme le nouveau plan de ramassage.

Il va falloir être très vigilants sur le tri sélectif afin qu'il soit respecté. Le responsable technique actuel, est démissionnaire et n'a pas encore été remplacé.

• Jean-Luc Sautel évoque un ami médecin, il avait le même que lui, il décédé aujourd'hui de la covid-19 – Il insiste sur les précautions à prendre face à danger mortel.

• Daniel Morselli et Albert Mozzatti expriment leur grande satisfaction envers les employés communaux.

• Corinne LARCHER propose dans un souci de solidarité de créer une réserve citoyenne afin de profiter des forces vives de la commune et les mettre à la disposition de la population et particulièrement celles et ceux qui sont en difficulté.

Jean-Luc Sautel propose de s'associer à ce concept.

• Le Maire lit un post de la page Facebook du Collectif EGAL qui l'a beaucoup choqué :  
« *INFORMATION LOCALE. L'idée de créer à Lablachère un espace de coworking a été porté par le Collectif Egal en commission. A l'heure du développement du télétravail, rompre l'isolement des travailleurs en zone rurale devient une préoccupation majeure. Nous avons demandé à monsieur le maire la possibilité de travailler ce dossier à ses côtés (@corinne Larcher). Visiblement peu d'élus connaissaient cette modalité de travail. Nous les avons renseignés. Et nous avons découvert, quelques jours plus tard que l'idée était morte, enterrée par le maire avant même d'avoir seulement pu être mise à l'étude et partagée. Bref nous nous retrouvons à Lablachère avec des locaux loués 600€/ mois, bien aménagés mais vides.... Car qui pourrait en période de crise et d'instabilité se payer le luxe d'une telle dépense ? Mais ça, ça n'intéresse manifestement pas nos élus, qui faut-il le rappeler sont tous retraités et visiblement peu enclin à faire bouger les choses. »*

Il précise qu'au-delà du caractère méchant de l'article il le considère surtout injuste. Le maire ajoute que la critique est constructive mais il faut savoir également admettre que tout n'est pas négatif.

• Martine Carrier précise qu'effectivement ce post ne correspond pas à la réalité et que les adjoints ont énormément de travail et ne ménagent pas leur peine. Cette publication est offensante.

Pierre LAPORTE  
Maire



Nicole DJIANN  
Secrétaire de Séance

